OEA/Ser.W

CIDI/doc. 388/23 rev.1

 13 juin 2023

 Original: anglais

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ POUR LA TROISIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE DU TOURISME

RÉUNION VIRTUELLE, 28 juillet 2023

(Approuvé par le CIDI lors de la réunion ordinaire tenue le 13 juin 2023)

1. **Renseignements généraux**

En vertu du Règlement des commissions interaméricaines du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), les commissions interaméricaines du CIDI ont pour objectif de coordonner la mise en œuvre du dialogue ministériel interaméricain dans leur domaine de compétence respectif en assurant le suivi des accords conclus lors des réunions des ministres et/ou hauts fonctionnaires de haut niveau de leur secteur, de cerner des initiatives multilatérales pertinentes et de contribuer à l’exécution de politiques de l’Organisation des États Américains (OEA) dans le domaine du partenariat pour le développement en accord avec le Plan stratégique global de l’Organisation.

Les lignes directrices générales qui régissent les processus ministériels sectoriels dans le cadre du CIDI indiquent que l’objectif des réunions des commissions interaméricaines consiste à “(i) évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats ministériels (mise en œuvre du Plan d’action et du Plan de travail); (ii) analyser les tendances régionales et mondiales en la matière et évaluer la pertinence du travail de l’OEA dans les domaines en question; (iii) s’entendre sur le ou les sujets de la réunion ministérielle suivante et fournir au Secrétariat des lignes directrices pour la rédaction de l’avant-projet d’ordre du jour annoté; enfin, (iv) recevoir des annonces officielles d’accueil de la réunion ministérielle suivante …”

1. **Objectif de la réunion**

La Troisième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine du tourisme (CITUR) vise les objectifs suivants : (i) évoluer les progrès réalisés ainsi que la mise en œuvre des mandats ministériels qui lui ont été confiés dans la Déclaration du Paraguay (2021) et dans le Plan de travail de la CITUR pour 2022-2024; (ii) rassembler des données des États membres, d’organisations internationales ayant des mandats similaires, du monde universitaire ainsi que de partenaires pertinents du secteur privé pour analyser les tendances régionales et mondiales en matière de développement du tourisme durable et évaluer la pertinence du travail de l’OEA dans les domaines analysés; (iii) fournir au Secrétariat des données et des lignes directrices en vue de la rédaction d’un livre blanc, d’un document d’information découlant des données reçues ainsi que des consultations menées, lequel, à son tour, déterminera en partie le thème et l’ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle; iv) recevoir des indications et des recommandations des États membres en vue d’ajuster le Plan de travail 2022-2024 de la CITUR, le cas échéant; enfin, v) recevoir toute annonce officielle d’accueil de la prochaine réunion ministérielle.

1. **SUJETS PROPOSÉS**

Les sujets proposés pour le projet d’ordre du jour de la Troisième Réunion ordinaire de la CITUR sont les suivants :

1. **Adoption du projet d’ordre du jour de la réunion et du projet de calendrier**. En vertu de l’article 24 du Règlement des commissions interaméricaines du CIDI, un projet d’ordre du jour et un projet de calendrier pour organiser les réunions et les délibérations relatives à la réunion seront examinés en vue de leur approbation.

**2. Durée de la réunion.** Les États membres examineront les heures allouées à la réunion en vue de leur approbation.

**3**. **Rapport d’étape sur la mise en œuvre des mandats et des engagements contenus dans la Déclaration du Paraguay et dans le Plan de travail de la CITUR pour 2022-2024**.

En vertu de l’article 9 du Règlement des commissions interaméricaines du CIDI, le Secrétariat général de l’OEA fournira un soutien à la CITUR sous la forme de Secrétariat technique.

Le Secrétariat technique de la CITUR présentera un rapport sur les résultats de la mise en œuvre de la Déclaration du Paraguay “**Vers la reconstruction et la régénération du tourisme suite à la pandémie de COVID-19”,** adoptée lors du Vingt-cinquième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme tenue le 6 octobre 2023 ainsi que du Plan de travail de la CITUR pour 2022-2024, adopté par la Commission des politiques en matière de partenariat pour le développement le 12 juillet 2022, ainsi que sur les progrès réalisée dans la mise en œuvre de ces deux documents.

**4. Partage de connaissances et de bonnes pratiques sur des sujets qui présentent un intérêt ainsi que de priorités cernées par les États membres et reflétées dans la Déclaration du Paraguay et dans le Plan de travail de la CITUR pour 2022-2024.**

Les États membres et les partenaires de la CITUR partageront des renseignements, de bonnes pratiques ainsi que des propositions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration du Paraguay et du Plan de travail de la CITUR pour 2022-2024. Les sujets traités incluent les suivants :

* 1. Réduire le changement climatique et harnacher le tourisme durable pour le développement dans les Amériques
	2. Promotion du tourisme régénérateur et du tourisme résilient dans les États membres de l’OEA en tant que catalyseur pour la reprise du tourisme dans des communautés locales des Amériques suite à la pandémie de COVID-19
	3. Adoption et mise en application de technologies dans le tourisme pour l’avenir dans les Amériques
	4. Accroissement de la capacité de petites ou moyennes entreprises (PME) touristiques en tant que pièces maîtresses du développement touristique dans les Amériques
	5. Promotion du tourisme autochtone durable pour améliorer le développement des communautés locales

**5. Résumé des contributions et des lignes directrices présenté au Secrétariat en vue de la rédaction d’un livre blanc qui aidera à déterminer le thème et l’ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle**

Les États membres fourniront au Secrétariat des recommandations en vue de la rédaction d’un livre blanc qui aidera à déterminer le thème et l’ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle.

**6. Autres questions**

Les délégations peuvent soulever toute autre question pour qu’elle soit examinée par la réunion ou communiquer des renseignements le cas échéant.

1. **RÉSULTATS ATTENDUS**

La Troisième Réunion ordinaire de la CITUR devrait offrir un espace où collecter des renseignements sur les tendances régionales et mondiales en matière de tourisme durable, cerner les défis, les lacunes et les opportunités sur lesquels les ministres devraient se pencher. Spécifiquement : (i) des sujets à discuter lors de la prochaine réunion ministérielle et des lignes directrices qui aideront le Secrétariat à rédiger le livre blanc; (ii) l’analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats et recommandations découlant des réunions ministérielles pour en tenir compte dans le Plan de travail.

**E. STRUCTURE DE LA RÉUNION**

 La Troisième Réunion ordinaire de la CITUR réunira les autorités sectorielles dans le domaine du tourisme représentées au niveau technique et/ou par les missions permanentes auprès de l’OEA. D’autres organisations et d’autres parties prenantes de la CITUR pertinentes seront invitées à apporter des contributions en vertu du Règlement des commissions interaméricaines du CIDI. La réunion prendra la forme d’une séance plénière à laquelle participeront des délégations de tous les États membres de l’OEA.

CIDRP03928F01